



# ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la pédagogie

Montpellier, le 02 MARS 2021

Inspecteurs de l'Éducation Nationale  
Bureau n° 1064  
Affaire suivie par :  
Béatrice Cheutin  
Cheffe de mission académique EDD  
☎ 04.67.91.46.95  
Mél : [beatrice.cheutin@ac-montpellier.fr](mailto:beatrice.cheutin@ac-montpellier.fr)

Rectorat  
31 rue de l'Université CS 39004  
34064 Montpellier  
Cedex 2

La rectrice de région académique Occitanie  
Rectrice de l'académie de Montpellier  
Chancelière des universités

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école  
S/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs  
de l'éducation nationale chargés de circonscription

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
S/c de Madame et Messieurs les directeurs  
académiques des services de l'éducation nationale

## **Objet : Label académique « École/Établissement en Démarche de Développement Durable » (E3D).**

La circulaire du 24-9-2020 valorise et incite à amplifier l'effort des écoles et des établissements engagés dans des parcours pédagogiques riches et diversifiés en faveur de l'éducation au développement durable. C'est à cet effet que le label E3D a été créé. Il s'agit d'impulser et de soutenir des démarches globales qui associent les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure, tout en s'ouvrant sur l'extérieur avec les acteurs du territoire. Ces démarches permettent de faire vivre les écoles et les établissements comme des lieux d'expérience concrète du développement durable, conduisant nos élèves à s'engager pour la transition écologique.

L'académie de Montpellier accorde une large place à l'EDD. L'axe 1 du projet d'académie -« une académie porteuse de valeurs »- intègre les enjeux écologiques au parcours citoyen de l'élève. L'axe 4 nous engage dans une dynamique collective d'éco-responsabilité. Cette dynamique doit se développer aussi bien dans la politique éducative menée en faveur des élèves que dans le fonctionnement même des écoles et des établissements. Dans ce but, je souhaite que la labellisation E3D puisse concerner progressivement l'ensemble des écoles et des établissements scolaires de l'académie.

Pour obtenir ce label, attribué pour trois ans, les écoles/les établissements compléteront le dossier de candidature joint à ce courrier. Tenant compte des projets inter-établissements et inter-niveaux, la labellisation E3D pourra désormais être attribuée à plusieurs écoles/établissements qui présenteraient une demande conjointe (exemples : une circonscription, un réseau d'écoles et son collège, un réseau de collèges et de lycées, un bassin de formation, mais aussi une cité scolaire ou un réseau d'éducation prioritaire).

Trois niveaux d'engagement dans la démarche sont définis de façon à ce que chacun puisse trouver sa place dans le dispositif :

- 1 - engagement ;
- 2 - approfondissement ;
- 3 – expertise.

La labellisation E3D complète et renforce les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable soutenues par les collectivités territoriales et élaborées en concertation avec l'académie.

Le dossier complet (en pièce jointe) est à envoyer **pour le vendredi 21 mai 2021 au plus tard**, dans sa version numérique, à Florence THOREZ, chargée de mission EDD, [florence.thorez@ac-montpellier.fr](mailto:florence.thorez@ac-montpellier.fr) . La commission chargée d'examiner les candidatures se prononcera au mois de juin 2021.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation pour favoriser l'engagement de la communauté éducative en faveur de ce grand défi de notre siècle.

*Très cordialement*

La rectrice de la région académique Occitanie  
Rectrice de l'académie de Montpellier  
Chancelière des universités **La Rectrice**

*Sophie Béjean*  
Sophie Béjean

**Sophie Béjean**